

ÉLECTRICITÉ : LA QUALITÉ EST-ELLE AU
RENDEZ-VOUS EN CÔTE-D'OR ?
ET SI VOUS VENIEZ LE VÉRIFIER ?

DOSSIER DE PRESSE

23 JANVIER 2017



siceco
Syndicat d'Énergies
de Côte-d'Or

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Électricité :
la qualité est-elle au rendez-vous en Côte-d'Or ?

LES CONTRAINTES DE
TENSION : DE QUOI
S'AGIT-IL ?

POURQUOI LANCER
UNE CAMPAGNE DE
DIAGNOSTICS DE LA
QUALITÉ DE FOURNITURE
D'ÉLECTRICITÉ ?

LE SICECO
Acteur et expert de l'énergie en Côte-d'Or

Contact presse
SICECO :
Nathalie Blanc
03 80 50 85 09
06 73 49 96 18
nblanc@siceco.fr

ÉLECTRICITÉ : LA QUALITÉ EST-ELLE AU RENDEZ-VOUS EN CÔTE-D'OR ?

En cette période de grand froid, la campagne de diagnostics de la qualité de fourniture d'électricité, lancée par le SICECO (Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or) depuis quelques semaines, chez les particuliers du département (hors territoire du Grand Dijon) qui en font la demande, peut permettre d'identifier les usagers qui ne bénéficieraient pas de la qualité à laquelle ils ont droit, même dans des conditions de charge importante sur les réseaux. L'occasion de se tenir au courant sur la qualité de l'électricité distribuée.

Détecter les problèmes de fourniture d'électricité

L'intensité lumineuse des ampoules en fonctionnement diminue ? Les appareils électroménagers tournent au ralenti ou se mettent en sécurité (plaque de cuisson, Pompe à chaleur, ...) ? Le four ne peut jamais fonctionner en même temps que le lave-vaisselle ? Ces désagréments sont généralement les symptômes d'une tension électrique insuffisante.

Comment s'en assurer ?

L'utilisateur doit tout d'abord vérifier, avec son électricien, que la puissance souscrite dans son abonnement est suffisante ou que ses appareils électriques sont bien répartis pour équilibrer le réseau domestique. Ensuite, le problème doit être signalé à son fournisseur d'électricité afin que l'état du réseau soit vérifié (voir encadré n°1 ci-contre).

Si, malgré tout, les problèmes persistent, le SICECO peut, **gratuitement**, poser des enregistreurs de tension afin de mesurer, à domicile, la qualité de l'électricité fournie par le réseau (à savoir : lorsque l'utilisateur rencontre des difficultés sur son réseau, le distributeur ENEDIS peut lui proposer de poser un enregistreur. Cependant, un coût de 639,30 € TTC sera facturé au client si le problème ne vient pas du réseau, ce qui reste dissuasif).

Pendant 1 semaine, cet appareil, raccordé sur l'installation électrique du particulier, enregistre les valeurs de tension. Un logement est déclaré mal alimenté en électricité lorsque la valeur moyenne de la tension mesurée sort de la plage +/- 10 % de 230 volts.

Quelles solutions ?

Si l'enregistreur démontre l'existence d'une contrainte de tension, le SICECO étudie avec ENEDIS (anciennement ERDF) comment procéder au renforcement du réseau électrique afin d'améliorer la qualité de la fourniture.

Dans la plupart des cas, les travaux de renforcement sont réalisés par le SICECO avec l'aide de fonds spéciaux « FACÉ » (voir encadré n°2 ci-contre).

1

Info +

Chute de tension ou coupure ?

Il faut distinguer les problèmes de chute de tension des coupures. Ces dernières surviennent lorsque le réseau ne fournit plus d'électricité (parfois des coupures très brèves, mais suffisantes pour arrêter un appareil) ou bien lorsque le disjoncteur « saute ».

Que faire en cas de problème sur son réseau électrique ?

Dans tous les cas, lorsqu'il a une réclamation sur son réseau électrique, l'utilisateur doit contacter son fournisseur d'énergie qui transmettra l'information au distributeur ENEDIS. Ce dernier, étudiera ensuite, avec le SICECO, la meilleure solution technique à mettre en place pour résoudre le problème.

2

Info +

Les fonds FACÉ, de quoi s'agit-il ?

L'État, par le biais d'un compte d'affectation spéciale intitulée « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » ou FACÉ, répartit entre chaque département les crédits qui ont été prélevés sur la facture de tous les consommateurs d'électricité. Ils servent au financement des travaux sur les réseaux ruraux uniquement. Ils contribuent à compenser les différences de coûts des travaux sur les réseaux rural et urbain.

Contact presse : Nathalie BLANC - 03 80 50 85 09 / 06 73 49 96 18 - nblanc@siceco.fr

La qualité de l'électricité normée !

Dans le domaine de la distribution d'électricité, chaque usager doit pouvoir accéder à une qualité d'énergie garantie. Dans les habitations, la tension doit être égale à 230 volts, plus ou moins 10 %.

Comment détecter les contraintes de tension ?

Parfois, il arrive que l'utilisateur subisse des chutes de tension. Plusieurs signes peuvent alerter : l'intensité lumineuse des ampoules en fonctionnement qui diminue, des appareils électroménagers qui tournent au ralenti ou se mettent en sécurité (plaque de cuisson, pompe à chaleur, ...), le four qui ne peut jamais fonctionner en même temps que le lave-vaisselle.

Attention toutefois à distinguer les problèmes de chute de tension des coupures. Ces dernières surviennent lorsque le réseau ne fournit plus d'électricité (parfois des coupures très brèves, mais suffisantes pour arrêter un appareil) ou bien lorsque le disjoncteur « saute ».

D'où proviennent les contraintes de tension ?

Les variations de tension peuvent être causées par la mise en marche d'appareils de charges variables comme des imprimantes laser, des four à micro-ondes ou encore des systèmes d'air conditionné. Il convient donc vérifier tout d'abord, avec son électricien, que la puissance électrique souscrite dans l'abonnement est suffisante ou que les appareils électriques sont bien répartis pour équilibrer le réseau domestique.

Les contraintes de tension viennent principalement du sous-dimensionnement du réseau de distribution d'électricité par rapport à la charge appelée par les usagers. Dans ce cas, le SICECO pose un enregistreur de tension raccordé sur l'installation électrique de l'utilisateur pendant 1 semaine. Le service est gratuit et l'utilisateur peut continuer à se servir de ses appareils électriques comme à son habitude.

D'où proviennent les coupures ?

Les coupures d'électricité du réseau sont liées à deux causes principales :

- 🔧 **Les incidents** : rupture de lignes, perte d'équipements, court-circuits (coupures longues)
- 🔧 **Les manœuvres de réseau** : en lien ou non avec les incidents, le fonctionnement du réseau électrique nécessite des opérations de connexion / déconnexion qui génèrent des coupures brèves ou très brèves (peut revenir à débrancher puis rebrancher un appareil)
- 🔧 **Les disjonctions des appareils de protection (le disjoncteur « saute »)** : elles sont généralement liées à un problème électrique intérieur par exemple à cause d'un appareil défectueux ou d'un mauvais équilibrage des phases. Elles peuvent également être dues à une alimentation insuffisante du réseau de distribution d'où la nécessité de le renforcer dans ce cas précis

Témoignage

Jacques Paingat, habitant de Bissey-la-Côte

« J'ai décidé de contacter le SICECO car chaque fois que ma pompe à chaleur se met en route, l'intensité lumineuse des ampoules allumées dans la maison diminuent.

J'ai déjà vérifié mon installation domestique qui est tout à fait conforme aux normes.

Si la mesure de la tension d'aujourd'hui détecte un problème de réseau, j'espère que les travaux seront effectués afin que mon problème soit résolu. »

Contact presse

SICECO :

Nathalie Blanc

03 80 50 85 09

06 73 49 96 18

nblanc@siceco.fr

POURQUOI LANCER UNE CAMPAGNE DE DIAGNOSTICS DE LA QUALITÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ?

Le SICECO, autorité concédante, organisatrice de la distribution publique d'électricité en Côte-d'Or

En France, les communes sont propriétaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel. Elles sont responsables de l'organisation du service public de distribution d'énergie et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

À l'échelle départementale, afin d'offrir une qualité de service identique à tous les usagers, les communes se regroupent au sein de syndicats d'énergies, encore appelés Autorité Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE).

En Côte-d'Or, le SICECO réunit l'ensemble des communes du territoire, excepté celles de la communauté urbaine du Grand Dijon.

Le SICECO est donc chargé d'aménager, de sécuriser et d'adapter les réseaux électriques aux besoins des usagers. Il en a confié l'exploitation au concessionnaire ENEDIS (anciennement ERDF). Soumis aux obligations d'un contrat de concession, ce dernier est contrôlé par le SICECO.

Ce système permet de maintenir un service public de distribution d'énergie performant et de garantir l'égalité d'accès au réseau électrique pour tous.

Quelle qualité d'électricité en Côte-d'Or ?

Chaque année, le SICECO contrôle l'activité du concessionnaire ENEDIS. Cette mission s'exerce notamment à partir du suivi technique continu et de l'analyse des compte-rendus annuels d'activité du concessionnaire (le SICECO en édite d'ailleurs une synthèse consultable sur www.siceco.fr).

En 2015, le contrôle de l'année 2014 a révélé une tenue de la tension très satisfaisante sur le territoire de la concession. Cependant, les modalités de calcul de cette donnée ont été modifiées en 2011 conduisant à une division par 3 du nombre de lignes électriques présentant des problèmes sans que des actions techniques n'aient été réalisées, d'où le lancement aujourd'hui de cette campagne. En effet, le réseau de distribution d'électricité est fortement sollicité en période de froid et le SICECO peut ainsi vérifier la capacité du réseau à fournir la tension contractuelle dans des conditions proches de celles du calcul théorique.

Comment se déroule la campagne ?

Les usagers en situation de contrainte de tension peuvent faire appel au SICECO. Un technicien viendra gratuitement poser un enregistreur de tension. Une semaine après, l'enregistreur est déposé et le technicien peut commencer son analyse.

L'utilisateur est tenu informé des démarches qui sont entreprises.

Si l'enregistreur de tension révèle un problème sur le réseau de distribution d'électricité, le SICECO étudiera avec ENEDIS (anciennement ERDF) comment procéder au renforcement du réseau électrique afin d'améliorer la qualité de la fourniture : changement de puissance du transformateur ou des câbles ou réorganisation du réseau (travaux réalisés par le SICECO dans la plupart des cas).

Qui paie ?

Ces travaux sont financés par les fonds FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) qui assurent le financement des travaux sur les réseaux des zones rurales, plus longs et plus coûteux que les réseaux urbains.

En chiffres

162 305 usagers sur le territoire du SICECO

1 565 GWh d'énergie consommée

Contact presse

SICECO :

Nathalie Blanc

03 80 50 85 09

06 73 49 96 18

nblanc@siceco.fr

Le SICECO est un syndicat mixte fermé fondé en 1947 et qui regroupe 680 communes et des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) en Côte-d'Or.

Propriétaires des réseaux basse et moyenne tension, les communes sont en charge d'organiser la distribution publique d'électricité. En adhérant au Syndicat, elles lui délèguent cette compétence.

Actuellement, en Côte-d'Or, il existe 2 autorités organisatrices de la distribution d'électricité : le SICECO et le Grand Dijon.

Traditionnellement, le SICECO réalise des travaux d'électrification rurale et permet la desserte en électricité des habitants de Côte-d'Or. Il s'assure du bon fonctionnement des réseaux électriques, finance et réalise des travaux de renforcement, d'extension et de dissimulation de ces mêmes réseaux. Peu à peu les missions du Syndicat se sont étoffées.

Pour les communes qui le souhaitent, le SICECO peut également s'occuper des missions de service public de distribution de gaz, d'éclairage public, d'enfouissement des réseaux de télécommunication (hors travaux électriques) et d'achat d'énergie. Il est habilité à intervenir dans le domaine des communications électroniques. Il a récemment adopté une autre compétence pour la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Dans le cadre de ses activités communes avec le gestionnaire de réseau Enedis, le SICECO s'engage à participer à la réduction des gaz à effet de serre par un développement harmonieux des réseaux électriques.

Aujourd'hui, le Syndicat est amené à réfléchir, en concertation avec les communes, sur des problématiques de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

En effet, le SICECO, devenu Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or en 2009, est impliqué dans la mise en œuvre des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, et a exprimé son engagement dans la lutte contre le changement climatique par la mise en place d'une politique locale de développement durable. À ce titre il propose auprès de ses communes adhérentes des missions concrètes pour la réduction des gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables : rénovation de l'éclairage public, conseils techniques pour l'efficacité énergétique du patrimoine bâti communal, développement des productions d'énergies renouvelables : bois-énergie, photovoltaïque, hydroélectricité, méthanisation, éolien.

En 2012, il a lancé une Étude « Stratégie énergétique départementale » en partenariat avec la DREAL, l'ADEME, le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil Général de la Côte-d'Or et le Grand Dijon afin d'éclairer les choix énergétiques futurs pour le territoire de la Côte-d'Or en tenant compte de la production décentralisée d'énergie, de l'arrivée des réseaux dits « intelligents », qui permettent d'optimiser l'équilibre indispensable entre les zones de production, plutôt rurales, et les zones de consommation, plutôt urbaines.

En 2016, le SICECO se dote de nouvelles compétences et statuts. Notamment, il propose désormais aux communes qui le souhaitent d'être le maître d'ouvrage pour la construction des chaufferies bois. L'adhésion est également proposée aux EPCI.

Plus d'informations sur www.siceco.fr

Contact presse

SICECO :

Nathalie Blanc

03 80 50 85 09

06 73 49 96 18

nblanc@siceco.fr